UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Bureau des radiocommunications
(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/500

Le 1er février 2010

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), Genève, 29 – 30 avril 2010**

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 29 et 30 avril 2010, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire 6/LCCE/69).

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit à l'Annexe 1.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg6/fr

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Télex 421 000 uit ch
Télégramme ITU GENEVE

E-mail: itumail@itu.int
www.itu.int

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études, pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

3 Contributions

Les contributions pour donner suite aux travaux de la Commission d'études 6 seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-5 et publiées à l'adresse suivante: http://www.itu.int/ITU-R/go/r07-SG06-c/en. **La date limite de soumission des contributions est le jeudi 22 avril 2010 à 16 heures UTC**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-5, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg6@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée aux Présidents des Groupes de travail concernés ainsi qu'au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 6 dont vous trouverez les adresses sur le site:

http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=sg6

4 Participation/Demande de visa

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé à chaque Etat Membre/Membre de Secteur/Associé de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés ainsi que des renseignements détaillés concernant la demande de visa sont disponibles sur la page web **Informations destinées aux Membres et inscription des délégues de l'UIT-R** à l'adresse:

http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: http://www.itu.int/travel/index.html.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la cinquième réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 29 – 30 avril 2010)

1 Ouverture de la réunion

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Désignation du Rapporteur

4 Résultats du GCR-10

5 Compte rendu (Document 6/228)

6 Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail

6.1 GT 6A

6.2 GT 6B

6.3 GT 6C

7 Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

7.1 Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-5, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)

– Décision de demander l'adoption

– Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre

8 Examen des Rapports nouveaux ou révisés

9 Examen des Questions nouvelles ou révisées

10 Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R

11 Etat d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions

12 Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales

13 Calendrier des réunions

14 Divers

C. DOSCH
Président de la Commission d'études 6
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études 6 pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Critères de protection applicables aux systèmes de radiodiffusion (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT/S.[PROTECT], Annexe 2 du Document 6A/285)

Harmonisation des gammes d'accord destinées à être utilisées pour le reportage d'actualité électronique de Terre (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ENGFREQ], Annexe 3 du Document 6A/285)

Service de radiodiffusion numérique évolutif: sous-titrage radio (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[CAP.RAD], Annexe 4 du Document 6A/285)

Système destiné à l'accord automatique ainsi qu'à d'autres fonctions dans les récepteurs de radiodiffusion à modulation de fréquence et utilisable avec le système à fréquence pilote (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.643-2, Annexe 5 du Document 6A/285)

Bases techniques de planification de la radiodiffusion sonore numérique de Terre dans la bande des ondes métriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1660-3, Annexe 6 du Document 6A/285)

Systèmes de radiodiffusion sonore numérique de Terre à destination de récepteurs fixes, portatifs ou placés à bord de véhicules fonctionnant dans la gamme de fréquences 30-3 000 MHz (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1114-6, Annexe 7 du Document 6A/285)

Seconde génération de systèmes de radiodiffusion d'applications multimédias et de données pour réception mobile au moyen de récepteurs portatifs (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[DMB2NDGEN], Annexe 8 du Document 6A/285)

Lignes directrices pour déterminer les limites maximales de la densité de puissance surfacique admissible à respecter pour protéger le service de télévision numérique de Terre dans la bande 470-862 MHz contre les brouillages causés par les services mobiles, y compris les systèmes IMT identifiés dans le Règlement des radiocommunications (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[PFDPROTECT], Annexe 10 du Document 6A/285)

Critères de planification des services de télévision numérique de Terre dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1368, Annexe 11 du Document 6A/285)

Système pour la radiodiffusion sonore numérique dans les bandes attribuées à la radiodiffusion au-dessous de 30 MHz (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1514-1, Document 6A/296)

Limites de mise en forme du spectre pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1206, Document 6A/297).

Groupe de travail 6B

Diffusion d'applications multimédias et d'applications de données destinées à la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1833, Annexe 2 du Document 6B/163)

Harmonisation du jeu d'instructions destiné au moteur d'exécution pour les applications de télévision interactive (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1722-1, Annexe 3 du Document 6B/163)

Services de données en radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1301, Annexe 4 du Document 6B/163)

Interfaces numériques pour les signaux de TVHD en studio (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1120-7, Annexe 5 du Document 6B/163)

Harmonisation des formats de contenus avec intégration des dispositifs pour les applications de télévision interactive (Avant-projet de nouvelle Recommandation, Annexe 6 du Document 6B/163)

Document de travail en vue de l'élaboration d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[FBBS] – Systèmes de radiodiffusion fondés sur des fichiers (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[FBBS], Annexe 7 du Document 6B/163).

Groupe de travail 6C

Techniques de mesure objective de la qualité vidéo perceptuelle pour la télévision à définition normale en présence d'une image de référence réduite (Avant-projet de nouvelle Recommandation, Annexe 2 du Document 6C/287)

Paramètres pour l'échange international d'enregistrements sonores multivoie avec ou sans image associée (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BR.1384, Annexe 3 du Document 6C/287)

Eléments d'orientation concernant l'utilisation d'écrans plats pour les évaluations subjectives (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[FPDASSESS], Annexe 4 du Document 6C/287)

Adaptation des contenus d'image à large gamme chromatique aux programmes de télévision à définition normale et aux programmes de TVHD (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[TWCG], Annexe 5 du Document 6C/287)

Système sonore stéréophonique multicanal tridimensionnel pour la production de programmes (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[3D-SOUND], Annexe 6 du Document 6C/287)

Protocole EVP (protocole de visualisation par des experts) pour l'évaluation de contenus vidéo (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[EVP], Annexe 7 du Document 6C/287)

Algorithme de référence à utiliser pour calculer le rapport signal de crête/bruit d'une séquence vidéo avec compensation des décalages spatiaux constants, du décalage temporel constant et du gain et du décalage de luminance constants (Avant-projet de nouvelle Recommandation, Annexe 8 du Document 6C/287)

Paramètres des systèmes de télévision ultra haute définition pour la production et l'échange international de programmes (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IMAGE-UHDTV], Annexe 9 du Document 6C/287)

Commande adaptative de la qualité d'image dans les systèmes de télévision numérique (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1691-1, Annexe 10 du Document 6C/287)

Optimisation de la qualité de reproduction des couleurs en télévision numérique (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1692-1, Annexe 11 du Document 6C/287)

Méthodes de mesure objective de la qualité du son perçu (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1387-1, Annexe 12 du Document 6C/287).